

Compte rendu de la séance du 03 mars 2009

o0000o000o

- Présents (13)** : Mesdames A.PONCET – J.GROETZNER- C.BARTOLOTTI-
J.LABERGERIE – L.RESPLANDY.

Messieurs P.H ILHES – M.CASSAN – J.ETIENNE – C.ESTAMPE -
C.MAGRO –B.MAURI – B.PRADAL.
- Pouvoirs** : J.BEZIAT donne pouvoir à C.MAGRO.
A.DAVID donne pouvoir à M.CASSAN
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES.
- Secrétaire** : Mademoiselle Cindy BARTOLOTTI.

o0000o000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 35.

o0000o000o

Approbation du PV de la séance précédente

Monsieur le Maire résume succinctement les points qui ont été évoqués lors du dernier conseil municipal et soumet le procès-verbal en question au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 10 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

I - Vote des subventions 2009 aux associations

Monsieur le Maire rappelle qu'il a envoyé à chaque membre du conseil les éléments concernant le bilan moral et financier remplis par les associations. A la suite de l'examen de ces documents, nous constatons que toutes les associations locales ont un solde positif.

De ce fait et force étant de tenir compte de la conjoncture économique actuelle, les montants attribués seront égaux à ceux de l'année dernière.

Monsieur le Maire donne lecture des montants attribués aux associations du village et hors village, en précisant que l'ATARR qui n'a pas de besoins immédiats a jugé raisonnable de renoncer à l'octroi d'une aide financière pour cette année.

Monsieur le Maire souhaite faire des économies sur toutes les lignes budgétaires : 2400 € pour la ligne « subvention aux associations » ainsi que sur la ligne « divers » qui était de 2125 € en 2008 pour être ramenée à environ 1000 € cette année. Cette ligne a pour but de pallier les éventuels aléas auxquels peuvent être confrontées les associations.

Monsieur Bernard MAURI tient à valoriser l'effort fait par la municipalité sous forme de subventions indirectes comme la mise à disposition gratuite de locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les montants attribués aux associations pour l'année 2009.

II - Convention de partenariat avec la troupe de théâtre « Quai la Fabrique »

Monsieur le Maire souligne le point d'honneur que manifeste la municipalité en faveur de l'aide et du soutien à la création artistique.

Monsieur le Maire évoque rétrospectivement la démarche de la dite troupe qui, il y a trois ans a présenté 2 projets :

- un contrat petite enfance avec la Communauté de Communes du Haut-Minervois dont la finalité est de dispenser des cours de théâtre aux enfants et adolescents.
- un partenariat avec la commune dans le cadre de la création artistique qui revêt 2 aspects :
 - une activité danse qui a lieu tous les mercredis après-midi.
 - une activité théâtrale tous les mercredis matins.

La municipalité effectue une aide directe à la création artistique concrétisée par la mise à disposition de la salle Jean Jaurès environ 15 semaines par an à la troupe afin que celle-ci puisse faire ses répétitions ; en contrepartie la commune de La Redorte est présente dans les affiches publicitaires de la troupe, et il a été convenu que 3 représentations théâtrales soient offertes aux enfants des écoles.

A la convention, il est convenu de rajouter une clause supplémentaire dans laquelle l'association devra présenter ses comptes ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Monsieur le Maire soumet au vote la signature de la convention avec la troupe « Quai la Fabrique » stipulant la nouvelle clause.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Quai la Fabrique ».

III - Investissements 2009

Monsieur le Maire propose d'engager la discussion, en premier lieu sur :

➤ L'éclairage public

L'assemblée doit opter pour un choix définitif quant au choix des luminaires et quant à la zone d'implantation de ces candélabres. Si le rendu luminaire est de qualité égale (ancien ou moderne) le style ancien des lanternes noires sera retenu dans la totalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour les lanternes de couleur noire

➤ La voirie

Monsieur le Maire entame la discussion sur la réfection de la zone du Parc. Monsieur Michel CASSAN est missionné pour discuter le devis global avec le SIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour entreprendre la réfection de la voirie de l'ensemble du lotissement du parc.

Monsieur le Maire annonce une bonne nouvelle, le Conseil Général va effectuer le revêtement de la RD11 du cimetière à la sortie du village en enrobé d'ici le mois de mai ou juin.

- Machine à laver et sèche linge pour l'école maternelle: 1.000€
- Mini-pelle : il faut compter 25.000€ TTC pour un engin neuf et diviser le prix en deux pour de l'occasion. Cet appareil nous sera utile pour des interventions sur la régie de l'eau, le cimetière...
- Aire de lavage : d'ici quelques semaines sera rendue l'étude faite par la chambre d'agriculture. Le projet devrait voir le jour après les vendanges 2009. Nous espérons jusqu'à 40% voire 60% de subvention. Il sera budgétisé la somme de 10.000€.
- Groupe électrogène : 3.000€.
- Défibrillateur cardiaque : 2.000 €.
- Coffre-fort : 1.000€
- Informatique : acquisition de 2 disques durs externes d'un montant de 191,12€ chacun. Acquisition d'un vidéo-projecteur : 595,61€. L'estimation globale en dotation informatique s'élève à 6.000€ TTC
- Plan d'épandage : destiné à la filière traitement des boues de la station d'épuration: 3.000€
- Mobilier scolaire : 3.000€
- Signalétique : 3.000€

IV - Récupération de la TVA par anticipation/ Plan de relance économique

Monsieur le Maire rappelle les dispositions édictées par la loi de finance 2009 à savoir, si les investissements réalisés en 2009 par la commune étaient supérieurs à la moyenne des sommes investies les quatre années précédentes, le gouvernement anticiperait le versement du fond de compensation de la TVA.

Il faudrait que fin 2009 nos investissements soient supérieurs à 415.000€ (moyenne des quatre dernières années). Ce qui vraisemblablement sera notre cas grâce au chantier de la halte

nautique. Pour être officiellement candidat nous devons prendre obligatoirement une délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec Monsieur le Préfet le paiement de la TVA 2008 pour fin juin 2009 (au lieu de 2010).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération autorisant Monsieur le Maire à accepter le versement par anticipation de la TVA 2008.

V- Recensement de la population 2009

Durant cette campagne de recensement nous avons collecté :

- 1124 bulletins individuels c'est-à-dire 1124 habitants
- 460 résidences principales (pour 473 en 2004)
- 100 résidences secondaires (pour 90 en 2004)
- 74 logements vacants (pour 102 en 2004)

Notre population est stable par rapport au précédent recensement, nous sommes dans l'attente des chiffres officiels d'ici la fin de l'année..

V - Halte nautique : distribution de l'eau et électricité aux plaisanciers/consultation

L'achat de bornes permettant la distribution d'eau et électricité aux plaisanciers est prévue, le devis présenté par l'entreprise ROBERT se veut supérieur à plus de 15% du marché initial, par conséquent nous ne pouvons pas faire un simple avenant mais nous devons avoir recours à un marché spécifique et complémentaire.

Après l'émission de l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France, nous attendons l'avis favorable de la DIREN, ce qui ne devrait pas poser de problème.

Nous devons valider l'avenant de l'entreprise ROBERT afin de pouvoir passer commande de ces bornes.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant en faveur de l'entreprise ROBERT pour passer commande des bornes distribuant l'eau et l'électricité.

VI - QUESTIONS DIVERSES

➔ Monsieur le Maire demande à Monsieur Benoît PRADAL de ne prendre ni part aux discussions ni au vote de la question qui va être débattue maintenant, car cela le concerne directement.

Dans les années soixante dix, a été élaboré et déposé en Préfecture un tableau des voies communales dans lequel apparaissent : les rues du domaine public goudronnées, les rues communales du domaine privé et les rues privées non propriété de la commune.

Lorsque Monsieur AVEROUS a acheté la maison anciennement GUERRERO il s'est rendu compte, avec grande surprise, lors de son entrevue notariale qu'il achetait aussi la rue.

En effet, Messieurs AVEROUS et PRADAL sont propriétaires de la rue desservant le lotissement Pélissié. Afin de régulariser la situation, la municipalité a proposé à ces derniers le rachat de leur bien pour l'euro symbolique, car si l'on se réfère au tableau, cette portion de rue est considérée comme communale.

Chacun ayant émis un avis favorable pour céder les dites parcelles, les frais occasionnés seront à la charge de la commune (notaire, géomètre) et l'acte de Monsieur PRADAL stipulera qu'il n'y aura pas d'aggravation de l'évacuation des eaux de pluies.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'engager les dépenses relatives au géomètre et au notaire, ainsi que la régularisation de la situation pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder à l'achat des dites parcelles pour l'euro symbolique ainsi qu'à régler les frais afférents au notaire et géomètre.

➔ Monsieur Benoît PRADAL demande où en est le projet concernant les champs photovoltaïques ?

Actuellement tous les projets relevant du photovoltaïque sont gelés par la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.